

Comité Départemental de Tennis de Table
Des Côtes d'Armor
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN

E-mail: comitecdtt22@gmail.com -/- site: <http://www.cdt22.com>

COMMUNIQUE suite à la réunion du Comité Directeur de Tennis de Table des Côtes d'Armor (CDTT22) DU 12 novembre 2020

Chers responsables des clubs Costarmoricains,
Chers pongistes.

La situation sanitaire actuelle ne nous permet pas d'avoir une visibilité concrète sur le devenir des compétitions et actions dans les semaines ou mois à venir.
Concernant les compétitions Régionales et Nationales, nous vous tiendrons informés des directives de la LBTT et de la FFTT.

Concernant le niveau départemental, le Comité Directeur a pour le moment pris les positions suivantes :

1. Annulation du stage avec nuitées prévu pendant les vacances de Noël.
2. Dans la mesure où la situation sanitaire (réouverture des salles de sport, autorisation municipale, etc...) nous le permettra, avec un délai suffisant de préparation des actions, le CDTT22 assurera la continuité des actions départementales prévues au calendrier sportif (Regroupement CST, Championnat par équipes, Top départemental, stages sans nuitées de développement prévus à Noël....)

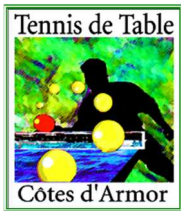
D'autre part, le Bureau Directeur désire vous informer de la situation actuelle au sein du Comité Directeur :

1. Les clubs de TT AL Ploumagoar et TT La Baie ont, depuis fin septembre, exprimé des désaccords profonds avec la gestion du Comité :
 - Refus du Comité de mise à disposition de l'éducatrice pour coacher leurs joueuses au CF National et Régional,
 - Divergence sur les conventions de mise à disposition sur les interventions avec les écoles.
2. L'Argantel Club Plérin remet en cause la différence de tarification pour les mises à disposition payantes de l'éducatrice pour les entraînements (20€) et les créneaux spécialisés (sport santé, handisport... à 30€)
3. Démission pour raisons personnelles de Nadège Le Guillou (Trésorière adjointe responsable de l'emploi) effective au 31/12/2020
4. Démissions annoncées de la Présidente de la Commission Arbitrage, Delphine Macé, et de la Présidente de la Commission Jeunes et Féminines, Geneviève Marengue, pour divergences d'opinion avec le Bureau Directeur.

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Alain TRICOIRE

Tél : 06 25 18 12 52 / courriel : alain.tricoire@wanadoo.fr



Comité Départemental de Tennis de Table
Des Côtes d'Armor
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN

E-mail: comitecdtt22@gmail.com -/- site: <http://www.cdt22.com>

Suite à ces différents évènements, le Président en accord avec son Bureau Directeur a pris la décision de convoquer une Assemblée Générale dès que la situation sanitaire nous permettra de le faire en présentiel.

En attente des décisions qui seront prises lors de cette AG, le Comité Directeur a décidé :

1. Facturation des interventions **déjà effectuées** par l'éducatrice aux clubs utilisateurs (20€/h), pour les interventions écoles via les clubs (20 €/h moins prise en charge du CDTT22 de 6€ soit 14 €/h) et pour les créneaux spécialisés (30 €/h moins prise en charge du CDTT22 de 10€ soit 20€/h).
2. Suspension de toutes activités externes de l'éducatrice jusqu'à l'AG (entraînements clubs, écoles via clubs, créneaux spécialisés via clubs).

Le Bureau Directeur conserve la volonté de mener à bien le programme d'actions pour lequel il a été élu, tourné vers le développement de l'ensemble des clubs et des licenciés Costarmoricens en leur apportant de manière la plus équitable possible les services du Comité TT22.

Le Président, Alain Tricoire,
13 novembre 2020.

